



Aperçu des réunions de consensus du Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments – août 2008

Une des missions du Comité d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments (1) est d'organiser périodiquement et au moins deux fois par an, des réunions de consensus destinées à évaluer la pratique médicale en matière de médicaments dans un secteur déterminé et à formuler des recommandations à l'usage de tous les médecins prescripteurs.

Une conférence de consensus traite d'un problème concret et est organisée suivant une méthode bien précise (voir : www.inami.fgov.be / Médicaments et autres / Statistiques et informations scientifiques / Réunions de consensus : Méthode).

Les groupes participants suivants ont chacun une tâche bien définie à accomplir:

1. Le **Comité d'organisation** représente le promoteur (INAMI + Comité d'évaluation), pose les questions, constitue un groupe bibliographique, désigne les experts ainsi que le jury et lance les invitations au public.
2. Le **groupe bibliographique** analyse la littérature médicale et attribue une note au niveau de la preuve scientifique avancée par la littérature.
3. Les **experts** ont une compétence particulière dans le domaine du thème de la conférence, ce qui doit leur permettre sur la base de la littérature et de leur expérience personnelle de formuler une réponse à une question spécifique.
4. Le **jury** est composé de médecins appartenant à différentes disciplines concernées par le thème, de non-médecins intéressés par le thème d'un point de vue professionnel ainsi que de représentants du public en général. Les membres du jury ne peuvent tirer aucun avantage personnel de leur participation à la conférence et ne peuvent avoir aucun intérêt (financier) susceptible d'influer sur le déroulement de la conférence. Il appartient au jury de prendre part lors de la séance publique à la discussion avec le public et de rédiger ensuite lors de la réunion qui se tient à huis clos un texte mentionnant les réponses aux questions posées ainsi que les lignes directrices de la conférence.
5. Le **public** est témoin de la partie publique de la conférence de consensus et a la possibilité de prendre part à la discussion.

Le rapport du jury a donc été établi en toute indépendance. Cette méthodologie spécifique a été choisie d'une part pour avoir une contribution maximale de l'évidence scientifique disponible dans l'élaboration des conclusions qui ressortent du rapport du jury. D'autre part, la composition et l'indépendance du jury sont le garant de la validité de ces conclusions en matière de pratique clinique. La conséquence de cette méthode de travail peut être que les conclusions qui découlent de cette conférence de consensus peuvent s'écarter de directives ou de recommandations qui ont été élaborées selon une autre méthodologie. Les conclusions de la conférence de consensus doivent permettre l'exercice d'une bonne pratique médicale dans le cadre de laquelle l'expérience clinique du médecin est combinée avec la meilleure évidence scientifique disponible et ce en tenant compte des préférences du patient.

Pour information, vous trouverez au verso un aperçu des réunions de consensus organisées jusqu'ici par le Comité d'évaluation.

Herman Beyers
Secrétaire du Comité d'Évaluation

(1) Le Comité d'évaluation est instauré par l'arrêté royal du 6 décembre 1994 dans le cadre du Conseil scientifique de l'INAMI. Le Comité se compose de médecins et de pharmaciens représentant les universités belges, les organismes assureurs, les organisations professionnelles représentatives des médecins, les sociétés scientifiques, les organisations professionnelles représentatives des pharmaciens d'officine et des pharmaciens hospitaliers et les organisations professionnelles représentatives des praticiens de l'art dentaire.

Aperçu des réunions de consensus :

Vous trouverez les **rapports du jury** de ces réunions de consensus sur le site web de l'INAMI: www.inami.fgov.be / **Médicaments et autres** / **Statistiques et informations scientifiques** / **Réunions de consensus**

- 29/5/2008** L'usage efficient des insulines, en monothérapie ou en association avec des antidiabétiques oraux, dans le traitement du diabète (**Rapport du jury en préparation**)
- 22/11/2007** **nouveau !** L'usage efficient de médicaments dans le traitement de la douleur en soins ambulatoires
- 31/05/2007** L'usage efficient des antidépresseurs dans le traitement d'indications autres que la dépression majeure
- 23/11/2006** L'usage efficient des médicaments dans le traitement de l'angor stable
11/05/2006 L'usage efficient des antidépresseurs dans le traitement de la dépression
- 24/11/2005** L'usage efficient des médicaments dans le traitement de la démence chez les personnes âgées
- 26/05/2005** Les traitements efficients pour la prévention des fractures liées à l'ostéoporose
- 25/11/2004** L'usage adéquat des anti-inflammatoires non stéroïdiens
06/05/2004 Traitement efficient de l'hypertension compliquée
- 13/11/2003** L'usage adéquat des antidiabétiques oraux
15/05/2003 L'usage adéquat des inhibiteurs d'acide dans le reflux gastro-oesophagien et la dyspepsie
- 05/11/2002** L'usage adéquat de l'héparine non fractionnée, des héparines de bas poids moléculaire et des anticoagulants oraux dans la prévention et le traitement de la maladie thrombo-embolique veineuse
- 28/05/2002** L'usage adéquat des médicaments hypolipidémiants
- 24/10/2001** L'usage adéquat des antibiotiques en cas d'entérite aiguë et d'infections urogénitales aiguës dans la pratique ambulatoire
- 27/03/2001** L'usage adéquat des médicaments dans l'asthme
- 17/10/2000** L'usage adéquat des antibiotiques en cas d'infections aiguës dans le domaine de l'oto-rhino-laryngologie et des voies respiratoires inférieures dans la pratique ambulatoire
- 14/03/2000** L'utilisation efficace des antidépresseurs (Rapport du jury non publié)
- 26/10/1999** Le rôle du traitement médicamenteux dans l'hypertension artérielle
- 16/06/1998** La place des médicaments dans les affections artérielles périphériques chroniques

La réunion de consensus suivante sur **l'usage efficient des médicaments en ambulatoire dans l'insuffisance cardiaque** aura lieu le jeudi **27 novembre 2008** à l'Auditorium Lippens (Bibliothèque Royale) à Bruxelles (informations: M. Herman Beyers, Avenue de Tervuren 211, 1150 Bruxelles - numéro de fax : 02 739 77 11 - e-mail : consensus@riziv.fgov.be).